

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Mathilde Captyn*

Date de dépôt : 23 septembre 2010

Interpellation urgente écrite

Données sur la petite enfance: que fait l'Etat?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 10 janvier 2004, la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur les structures familiales à la journée (LSAPE) entrain en vigueur. Elle instituait, entre autres, un Observatoire de la petite enfance, qui devait coordonner une politique d'information sur les différents modes de garde possibles ainsi que sur les places disponibles en travaillant en réseau avec les communes et tous les organismes publics ou privés concernés. En dépit de la pénurie grave de places d'accueil qui sévit dans ce domaine, cet observatoire n'a malheureusement jamais été mis en place. Dès lors, ma question est la suivante :

Que compte faire l'Etat pour que la loi soit finalement appliquée ?